

# Charte de l'Arbre en Occitanie

À L'ATTENTION DES COLLECTIVITÉS  
ET DES ACTEURS PUBLICS



© Emmanuel Bôtier - Chêne pubescent Lycée agricole Pierre Paul Riquet de Castelnaudary



# Contexte

Aujourd'hui, le changement climatique est une préoccupation majeure pour tous : il est urgent d'agir pour en limiter les impacts. Chacun à son échelle peut prendre part à ce défi mondial et soutenir ainsi la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Face à ce constat, la Région Occitanie a adopté en 2019 le Plan « Arbre et carbone vivant », mettant ainsi l'arbre et la biodiversité au cœur de son projet de lutte contre le changement climatique. L'objectif de ce plan est de démultiplier les actions en donnant à chacun les moyens d'agir.

La Région s'est appuyée sur différentes propositions formulées par le Conseil Régional des Jeunes d'Occitanie (CRJ) dont la réalisation d'une Charte de l'Arbre en Occitanie. Cette Charte est le fruit d'une collaboration entre les membres du CRJ, la Région et l'Association Françaises pour l'Arbre et la Haie Champêtres (AFAHC) Occitanie.

Au travers de ce document, le Conseil Régional des Jeunes souhaite que tous puissent s'engager dans la préservation de l'Arbre, notre bien commun. L'objectif est de réunir les habitants et citoyens d'Occitanie autour des thématiques du changement climatique et de la biodiversité.

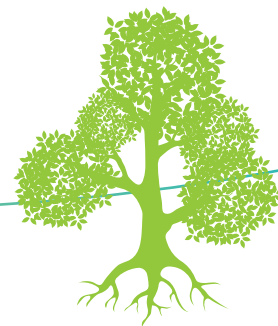
**Nous pouvons tous, jeunes, citoyens, élus, agriculteurs, entreprises... agir en faveur de l'Arbre dans le cadre de nos missions ou dans notre quotidien.**

Afin de favoriser l'engagement de tous, différentes versions de la charte sont proposées. Elle sont organisées autour :

- d'un tronc commun reprenant les valeurs et principes partagés ;
- d'une liste d'actions à engager, adaptée à chaque public ;
- d'un espace d'engagements complémentaires à définir par le signataire, en fonction de ses ambitions et de ses compétences.

Un Guide de l'arbre et de la haie champêtres en Occitanie, complément technique de la charte, a été élaboré en parallèle. Il rassemble les « bonnes pratiques » à mettre en œuvre en faveur de l'Arbre.





# L'arbre, au cœur des solutions pour atténuer le changement climatique

*Planter, c'est investir pour demain, conserver nos vieux arbres c'est répondre à l'urgence d'aujourd'hui !*

La biodiversité rend des services indispensables à la vie humaine (pollinisation, régulation des crues...) comme la formation des sols, grands réservoirs de carbone et moyens de limiter le changement climatique.

La **Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB)** met en évidence le rôle prépondérant de la restauration de la biodiversité et des sols dans la contribution à l'atténuation du changement climatique. Par ses actions, le Plan arbre et carbone vivant participe à cet objectif.

L'arbre, au-delà de la beauté qu'il dégage et de son apparente tranquillité, est un véritable **acteur de la nature**. Ses actions sont nombreuses : climatiseur naturel, abri pour la biodiversité, pompe à carbone, éponge... A la campagne ou en ville, il nous apporte de nombreux bienfaits.

**La plantation d'arbres dans les secteurs où les sols sont dégradés permet d'améliorer le stockage du carbone dans le sol.** Dans les secteurs où les sols et la biodiversité sont en bonne santé, la stratégie efficace consiste à protéger ce bon état pour y conserver le carbone accumulé.

**L'appui du vivant se révèle indispensable pour atteindre la neutralité carbone !**





# Les grands principes et valeurs de l'arbre

Ce tronc commun de valeurs et grands principes en faveur de l'arbre, partagés par l'ensemble des signataires, constitue la base de la Charte de l'Arbre.

**En signant la Charte de l'Arbre en Occitanie, j'engage la collectivité, le syndicat, l'intercommunalité ou l'établissement public à mettre en œuvre les grands principes suivants :**

**Agir concrètement** en faveur de l'arbre sur son territoire :

- préserver, maintenir le patrimoine végétal, et notamment les arbres existants, sur son territoire ;
- intégrer l'arbre dans ses projets, remettre le patrimoine végétal au cœur de ses réflexions.

**Sensibiliser et mobiliser** sur les moyens de protection, de préservation et de valorisation de l'arbre :

- promouvoir les « bonnes pratiques » respectueuses de l'arbre et de son développement ;
- favoriser la plantation des essences locales adaptées aux conditions du territoire ;
- sensibiliser à la perte de biodiversité.

**Informier** sur la Charte de l'Arbre en Occitanie :

- intégrer l'arbre et la biodiversité comme outils de réponse au changement climatique ;
- promouvoir les valeurs de la Charte de l'Arbre en Occitanie.



## Les engagements

**En signant la Charte de l'Arbre d'Occitanie, j'engage la collectivité, le syndicat, l'intercommunalité ou l'établissement public à (cocher au moins 10 engagements d'actions parmi la liste ci-dessous) :**

**Favoriser la préservation et la prise en compte de l'Arbre dans les politiques publiques :**

- En engageant une démarche en faveur de l'augmentation qualitative du patrimoine végétal des espaces publics, par l'utilisation d'espèces locales (label Végétal local notamment), l'augmentation de la diversité d'espèces, le bannissement des espèces exotiques envahissantes, etc. ;
- En assurant la longévité des arbres dans l'espace public par la protection physique et réglementaire, l'utilisation de jeunes plants lors de la plantation, l'utilisation d'essences locales adaptées aux caractéristiques du territoire, en veillant aux bonnes conditions de plantation, etc. ;
- En imposant un cahier des charges favorable au respect de l'arbre et du patrimoine végétal aux entreprises intervenant sur le domaine public.
- En réalisant un atlas des arbres remarquables du territoire, et en candidatant au label « Arbres remarquables de France » octroyé par l'association A.R.B.R.E.S ;



# Les engagements

## *suite*

### Intégrer l'Arbre et la Trame Verte et Bleue dans l'aménagement et la planification à l'échelle du territoire :

- En inventoriant et cartographiant les arbres hors forêt, les haies et les boisements, comme des éléments de la trame verte, et en permettant le développement d'une trame arborée urbaine favorable aux déplacements des espèces ;
- En inscrivant les arbres et la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, en tant qu'éléments de paysage, espaces boisés classés, ou au moyen de zonages Naturels et/ou Agricoles spécifiques ;
- En favorisant, dans les documents de planification, la préservation du patrimoine arboré et végétal présent sur une parcelle en cours d'aménagement et en garantissant la pérennité par un contrôle dans le cadre des autorisations d'urbanisme.
- En développant une base de données publique de localisation des arbres référencés en open source.

### Développer des programmes d'information et de sensibilisation à l'attention des écoles et du grand public :

- En engageant la collectivité dans des démarches d'appropriation des enjeux de la biodiversité (Territoires Engagés pour la Nature, Atlas de la Biodiversité Communale, etc.) ;
- En proposant des animations autour de la thématique de l'arbre et de la haie à l'attention des écoles et du grand public ;
- En organisant des inventaires participatifs des arbres et de la biodiversité en partenariat avec des associations locales ;
- En développant un ou plusieurs sentiers/parcours d'interprétation pédestres pour sensibiliser sur l'arbre et ses enjeux.

### Améliorer et optimiser la gestion des espaces publics et propriétés de la collectivité, en concertation avec les services et les habitants :

- En développant la gestion différenciée des espaces verts, favorable à la biodiversité (entretien sélectif, peu ou pas de taille, réduire le rythme de tonte/débroussaillage, gestion écologique des pieds d'arbres, valorisation des déchets de taille, saisonnalité des interventions etc.), et en valorisant ce travail par la recherche de labels ;
- En mettant en place un groupe de travail au sein de la collectivité favorisant la prise en compte de l'arbre et de la biodiversité dans l'espace public ;
- En engageant un travail de concertation avec les citoyens, les associations et les élus visant la prise en compte de l'arbre et de la biodiversité dans l'espace public ;
- En formant les élus, les services et les équipes techniques à l'arbre et la biodiversité ;
- En mobilisant des prestataires bénéficiant de bonnes compétences dans le domaine de l'arbre, de la biodiversité et de la trame verte et bleue.

### Favoriser et participer à la plantation d'arbres et de haies champêtres à l'échelle du territoire :

- En inscrivant la collectivité dans des programmes de plantation d'arbres et de haies champêtres, comme par exemple dans le cadre du Plan Arbre et carbone vivant de la Région Occitanie ;
- En soutenant la plantation d'arbres et de haies champêtres accompagnée par le réseau de l'Association Française pour l'Arbre et la Haie Champêtres (AFAHC) Occitanie auprès des entreprises ou des citoyens ;
- En mobilisant du foncier public pour permettre la plantation d'arbres et de haies champêtres.





# Signature

\*..... affirme que l'Arbre est un acteur clé en matière de lutte contre le changement climatique, ainsi que sur le plan écologique, culturel, social et économique.

\*..... s'engage à promouvoir l'Arbre et les principes de la Charte de l'Arbre en Occitanie dans ses différentes actions.

\*..... s'engage à mettre en œuvre sur son territoire les engagements retenus dans la Charte de l'Arbre en Occitanie.

A....., le .....

Signature :

**\*Nom de la collectivité, du syndicat, de l'intercommunalité ou de l'établissement public**

*Merci de renvoyer la charte complétée et signée, accompagnée de la délibération engageant la collectivité, à [biodiversite@laregion.fr](mailto:biodiversite@laregion.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :  
Région Occitanie - Direction de la Transition Écologique et Énergique - 22 boulevard du Maréchal Juin  
31406 Toulouse Cedex 09.*



Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Création graphique / Studio PAO / Service Imprimerie

### HÔTEL DE RÉGION

#### Toulouse

22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9  
Tél. : **3010** (service et appel gratuits)

#### Montpellier

201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2  
Tél. : **3010** (service et appel gratuits)

 @occitanie | [laregion.fr](http://laregion.fr)

